



CHRISTELLE NOIRRAUD

Fibre optique

COMMENT SE RACCORDER ?

À Bourg-en-Bresse, comme dans onze autres communes de la CA3B, l'État a confié à Orange le déploiement du réseau de fibre optique ouvert à tous les fournisseurs d'accès à Internet. Comment se raccorder ?

Pour vous raccorder, il faut tout d'abord que votre logement soit éligible à la fibre optique. Pour le vérifier, rendez-vous sur le site Internet d'Orange, reseaux.orange.fr : une carte vous indique si la fibre est disponible dans votre ville puis dans votre quartier. À Bourg-en-Bresse, Orange a installé soixante-dix-sept armoires de mutualisation (notre photo) couvrant ainsi tout le territoire. C'est de ces armoires que sont déployés dans un second temps les points de branchement vers les habitations.

Si la fibre est disponible dans votre quartier, vous pouvez alors demander un point de branchement vers votre domicile.

- Si vous habitez un immeuble, l'installation d'un point de branchement doit faire l'objet d'une demande et d'une validation par votre syndic ou votre bailleur qui contractualise avec l'opérateur choisi.

- Si vous êtes en maison individuelle, il n'y a pas d'autorisation à fournir.

Une fois la demande validée, Orange dispose d'un délai de 6 mois pour déployer la fibre jusqu'au pied de votre logement via les équipements existants, aériens ou souterrains. Lorsque votre logement est définitivement éligible, la souscription à la fibre peut alors avoir lieu auprès de tous les fournisseurs d'accès présents sur le réseau.

Si, comme certains Burgiens nous l'ont signalé, vous rencontrez des difficultés avec Orange, vous pouvez contacter la mairie qui fera le relais avec l'entreprise.

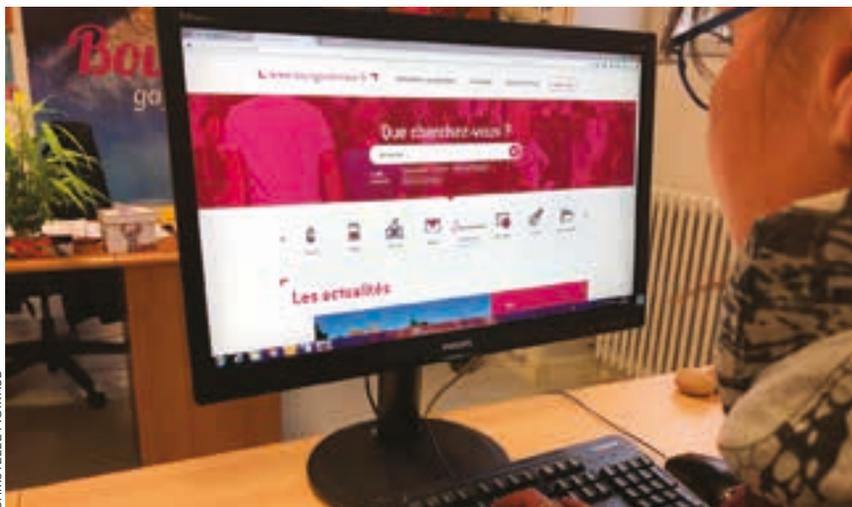
+ Cabinet du maire : 04 74 45 70 02

Un cygne bressan à l'Opéra

Ce n'est pas un poulet, mais bel et bien un cygne de Bresse qui volera en décembre sur la scène de l'Opéra de Lausanne pour la création de *La Belle Hélène* d'Offenbach, mise en scène par Michel Fau. Une marionnette, imaginée et construite à Bourg dans le Lieu de Fabrique de la Compagnie Arnica, par Emmeline Beaussier, Priscille Du Manoir et Émilie Flacher.



CE ARNICA



CHRISTELLE MOIRAUD

NAVIGUER FACILEMENT SUR BOURGENBRESSE.FR

Plus sobre et plus lisible, le nouveau site Internet de la Ville de Bourg-en-Bresse vous facilite l'accès aux services, aux informations et aux démarches administratives. Vous pouvez géolocaliser les équipements municipaux, prendre contact avec les services et les élus municipaux, consulter les rendez-vous à venir ou annoncer un événement grâce à un formulaire en ligne. Les offres d'emploi et les marchés publics de la Ville sont disponibles et la rubrique « Je participe » vous tient informé des actions participatives de la Ville (enquêtes publiques en ligne...). Et il est désormais très simple de partager les informations avec la communauté par le biais des réseaux sociaux.



RADIO B

En direct des quartiers

Le 4 octobre, Radio B a installé son studio au café, Chez Jlass, au cœur du quartier de la Reyssouze. Des habitants se sont initiés à la radio avant de réaliser leur émission, enregistrée en direct et en public (à réécouter sur www.radio-b.fr/podcast-16056). Dans le cadre du Contrat de Ville toujours, Radio B réédite l'expérience du 18 au 22 novembre aux Vennes et du 2 au 6 décembre à la Croix-Blanche.

+ Radio B : 04 69 19 55 27

Caméras



Cette fin d'année, quatre nouvelles caméras de vidéoprotection seront installées sur l'Hôtel de Ville et la salle des fêtes, pour un coût de 24 000 € T.T.C. Au total, 13 caméras ont été posées depuis 2018, pour un montant de 96 000 € T.T.C. Ces nouvelles implantations poursuivent deux objectifs : la lutte contre les nuisances nocturnes liées au fonctionnement des boîtes de nuit et la verbalisation des cortèges dangereux à l'occasion de certains mariages. La Ville a également acquis une caméra nomade. Les images, enregistrées 24h/24, sont conservées pendant 15 jours et transmises dans le cadre d'enquêtes. Elles peuvent aussi être visionnées en direct lors d'événements particuliers.

130 tonnes
de denrées : c'est l'objectif fixé
par la Banque alimentaire de
l'Ain pour sa collecte annuelle
des vendredi 29 et samedi
30 novembre dans plus de
100 magasins du département.

RECENSEMENT

Les jeunes Français(es) doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leurs 16 ans. Ils peuvent se rendre au guichet de la mairie de leur domicile munis d'une pièce d'identité valide et du livret de famille à jour. Ils peuvent aussi faire cette démarche en ligne sur www.servicepublic.fr, rubrique papier-citoyenneté. Leur attestation de recensement est à conserver pour les inscriptions aux examens, au permis de conduire...



Ghislain Gros
@GhislainGros – 15 oct.

Le Tour est de retour à #bourgenbresse en 2020 ! 📍

NOUVEL UNIFORME

Les agents de surveillance de la voie publique de la Ville ont changé de tenue. Ils circulent désormais dans un uniforme gris, au lieu de l'ancien bleu foncé qui entretenait la confusion avec les agents de la police municipale.



CHRISTELLE MOIRAUD

Vive les classes en 0 !

Dimanche 19 janvier, les classes en 0 réchaufferont l'atmosphère lors de la traditionnelle vague des conscrits dans les rues de la ville. Cette déferlante sera suivie d'un banquet des conscrits à la salle des fêtes de Bourg et, samedi 25 janvier, d'une soirée dansante à la salle des fêtes de Péronnas. Inscrivez-vous avant le 15 décembre au 06 99 65 53 19.



SERGE BUATHIER

 **Colin Côte**
@CoteColin – 4 oct.

Le président de l'@Departement_AIN l'a annoncé ce matin : la rocade sud-est de @Bourg_en_Bresse sera mise en service le 4 novembre prochain ! 15 000 automobilistes/jour devraient l'emprunter.



SQUARE LALANDE @ ARCHIVES MUNICIPALES 33F1466

Archives en ligne

Riche de 200 000 pages de registres numérisés, de milliers de photos, de vidéos et de 1300 plans et affiches scannés... la nouvelle base en ligne des Archives municipales de Bourg-en-Bresse a fait peau neuve. Plus attractive et plus fonctionnelle, elle est accessible depuis le portail culturel de la Ville culture.bourgenbresse.fr. Les 2700 mètres du fonds d'archives de Bourg, du XIII^e siècle à nos jours, deviennent une ressource facilement utilisable pour découvrir l'histoire de la ville ou faire des recherches personnelles. Les images sont téléchargeables en haute définition, la vidéo est rendue accessible. Des expositions historiques, que peuvent emprunter gratuitement les établissements scolaires, maisons de retraite, associations... sont consultables en ligne.



CHRISTELLE MOIRAUD

CHAUSSÉE PARTAGÉE : QUÉSACO ?

Les rues Grand-Challes, Montesquieu, Petit-Montholon et des Chrysanthèmes ont été aménagées en chaussée partagée pour ralentir la vitesse et améliorer la sécurité de tous les usagers. Sur ces axes, la répartition de l'espace est différente : une voie centrale banalisée pour la circulation automobile et deux bandes latérales multi-usages, utilisables par les cyclistes. Lorsque deux voitures se croisent, elles doivent ralentir et se déporter légèrement sur les accotements avant de se repositionner sur la voie centrale. En situation de croisement et en présence d'un vélo, la voiture doit attendre derrière le vélo avant de reprendre sa place.



SERGE BUATHIER

Devenez propriétaire

Entre l'avenue Amédée-Mercier et le parc de loisirs de Bouvent, un nouveau quartier va sortir de terre, le lotissement du Domaine du lac.

À l'horizon 2026, 140 logements seront réalisés. Cet automne, la Ville a lancé l'aménagement et la commercialisation de la 1^{re} tranche de ce lotissement. Seize terrains à bâtir de 397 à 782 m² sont actuellement en vente. Tout a été pensé pour la qualité de vie des futurs habitants : un règlement de lotissement garantit la cohérence architecturale et paysagère du site, des espaces verts, de jeux et de détente seront également créés. Vous êtes intéressé ? Contactez la mairie de Bourg. Si la vente se conclut, un arbre vous sera offert par la Ville.

**+ Renseignements et commercialisation, service Foncier et Immobilier de la mairie : 04 74 45 70 97
domainedulac@bourgenbresse.fr**



ASYLUM

RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE POPULAIRE

Jusqu'au 12 mars 2020, les électeurs français peuvent soutenir la tenue d'un référendum sur la privatisation du groupe ADP (ex-Aéroports de Paris). 4,7 millions de signatures sont nécessaires. Si vous êtes inscrit sur les listes électorales de votre commune ou de votre consulat, vous pouvez soutenir ce texte en ligne, sur le site referendum.interieur.gouv.fr ou à la mairie de Bourg-en-Bresse, par le biais d'un point d'accès Internet ou d'un formulaire papier.

LUTTER CONTRE LA SURCHAUFFE URBAINE

Les épisodes de forte chaleur augmentent d'année en année. Les villes cherchent à lutter contre les îlots de surchauffe créés par la raréfaction du végétal, la densité de l'habitat et l'activité humaine (transports, chauffage, climatisation...). La Ville de Bourg a lancé cet été, avec l'association Alec 01, un diagnostic du phénomène sur son territoire.

De juin à septembre 2019, 18 sondes thermiques ont enregistré en continu les températures en centre-ville et en périphérie. Fin juillet, un groupe d'habitants et des agents ont pris des mesures sur 5 itinéraires simultanément en plein après-midi. Premiers résultats : les points les plus chauds du centre sont les places Quinet, Bons-Enfants et l'avenue Alsace-Lorraine. La nuit, il fait en moyenne 5 °C de plus qu'en zone rurale (mesures de référence prises sur le Champ de Foire et en zone naturelle chemin du Moulin-des-Loups). En journée, l'écart peut aller jusqu'à 8 °C entre la cour de l'école des Vennes et le square attenant.

Tenant compte de ce diagnostic, sur lequel le *C'est à Bourg* reviendra plus amplement dans une prochaine édition, la Ville a entrepris pendant les vacances de la Toussaint un premier chantier de végétalisation de la cour de l'école des Arbelles (cf. pages 6-7). D'autres programmes suivront, co-construits avec les conseils d'écoles.

15 330 personnes

ont participé en mai dernier à Femmes,

Printemps culturel de Bourg organisé par la Ville.

Du 8 au 10 mai 2020, cet événement culturel revient avec pour thème *Révolution/Évolution*.